

# Procédure pour l'obtention de l'attestation de l'audit énergétique réglementaire

***Vous êtes certifiés diagnostiqueur immobilier pour le domaine DPE et vous souhaitez obtenir l'attestation « auditeur énergétique » pour réaliser des audits énergétiques ? Deux situations sont possibles en fonction de votre parcours :***

Diagnostiqueur certifié DPE (sans mention ou avec mention) au sein de notre organisme

## Cas N°1 :

Diagnostiqueur DPE ayant réalisé au moins 3 audits énergétiques quelle que soit leur nature sur les 2 dernières années

## Cas N°2 :

Diagnostiqueur certifié DPE qui n'a pas réalisé des audits énergétiques

- 1) Le diagnostiqueur fournit 3 audits énergétiques qu'il a réalisés sur les 2 dernières années
- 2) WE-CERT étudie ces audits à l'aide de la grille d'évaluation transmise par l'ADEME

- 1) Le diagnostiqueur se forme auprès d'un organisme de formation certifié Qualiopi ou dans les diagnostics immobiliers
- 2) Le diagnostiqueur communique son attestation de formation à WE-CERT justifiant qu'il a suivi une formation à l'audit énergétique dans les six derniers mois.
- 3) Nous vérifions que l'attestation est moins de 6 mois et que la formation a été réalisée postérieurement à la date d'application de l'arrêté/décret et que l'organisme l'ayant délivrée est certifié.

Dans les 2 cas de figures, **Si le contrôle est favorable :**

- WE-CERT vous délivre une attestation d'auditeur énergétique d'une durée de 9 mois vous autorisant à réaliser les audits énergétiques réglementaires.
- WE-CERT vous enregistre dans l'annuaire nationale des certifiés « auditeurs »
- Le titulaire de l'attestation peut obtenir la prorogation de sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2023 en transmettant à WE-CERT cinq audits réalisés. Cette prorogation lui est accordée si deux de ces audits, sélectionnés aléatoirement par WE-CERT parmi ceux transmis, reçoivent une évaluation favorable.

**Les tarifs sont indiqués dans la grille tarifaire disponible sur le site de WE-CERT ainsi que sur notre contrat**  
Pour plus d'informations veuillez nous contacter pour obtenir la procédure complète ainsi que notre contrat